

avant d'ailleurs qu'approuver les innovations avantageuses accomplies dans la fabrication des tabacs, ne présente aucune observation sur cette partie de la question qui nous occupe, dans l'intérêt d'une bonne gestion administrative de la Régie.

Notre Commission s'est surtout attachée au rapport de l'honorable M. de Lambertie, qui concerne spécialement la culture. Après un examen sérieux de ce document, elle reconnaît que, si les modifications qu'il contient étaient adoptées, il en résulterait, pour la plantation des tabacs indigènes, des avantages dont on ne saurait contester l'importance.

L'article 4 est ainsi conçu : « Les tabacs indigènes entreront tous les ans pour la moitié au moins dans les approvisionnements de la Régie. » Cette disposition, quoique ne tenant pas toute la satisfaction désirable, aurait néanmoins cet avantage d'établir une limite qu'on ne pourrait pas dépasser dans les approvisionnements des tabacs exotiques. Il est arrivé, en effet, que bien souvent la Régie prend à l'étranger des quantités de tabacs plus importantes que la moitié de ses besoins.

Notre Commission est d'avis qu'il y a lieu, sur ce point essentiel, d'insister pour réserver à la culture française, non pas la moitié, mais les deux tiers au moins des approvisionnements de la Régie. Cette proposition, qui était celle de 1868, n'a rien d'excessif.

La Régie a payé, en 1868 dix-sept millions de francs pour vingt-et-un millions de kilogrammes de tabac français, tandis qu'elle a payé vingt millions de francs pour douze millions de kilogrammes de tabacs étrangers.

Le prix des tabacs français ressort à 80 c. le kilog., les tabacs étrangers reviennent à 1 fr. 80 c. le kilog.

La Régie est maîtresse des prix de nos tabacs, elle les arbitre elle-même, et grâce à ces tabacs qu'elle a taxés, elle modère, si elle ne règle le prix des tabacs étrangers.

Aurait-elle obtenu en 1868 a raison de 1 fr. 85 c. les tabacs qu'elle a achetés hors de France, si au lieu de douze millions de kilog., elle avait eu à en demander trente-trois millions ?

Il faut donc assurer à la culture française, dans l'intérêt même du Trésor, une part plus large dans les approvisionnements.

(A suivre.)

Nous empruntons l'article suivant au *Salut public*, de Lyon.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE.

OUVERTURE DE LA SECTION DE TISSAGE.

La chambre de commerce est allée, vendredi dernier, visiter, à l'École de commerce, la section de tissage, en faveur de laquelle elle avait voté antérieurement une subvention de 50,000 fr.; elle a voulu marquer, par cette démarche significative, le vif intérêt qu'elle porte à cette création.

De cette visite, avons-nous besoin de le dire, elle a rapporté l'impression la plus favorable. Personne ne se doutait que l'organisation de cette section, commencée il y a une dizaine de mois seulement, fût aussi complète et aussi importante.

Dès à présent, il est permis de l'affirmer, Lyon compte une institution de plus; car l'École de tissage, quoique qualifiée modestement d'annexe de l'École de commerce, n'en constitue pas moins un établissement *sui generis* qui manquait à notre ville. On se demandait depuis longtemps comment il se faisait que Lyon, la métropole de la soie, ne possédât pas un enseignement supérieur de la fabrication. Pour se former à cette fabrication, nos jeunes gens, en sortant des lycées, ne trouvent, en effet, à leur portée que les leçons particulières des professeurs de théorie auxquelles ils ajoutent ordinairement quelques mois d'apprentissage chez un chef d'atelier.

Ce n'est pas nous qui médions de ce mode d'enseignement, puisqu'il a suffi pendant des siècles au recrutement du personnel dirigeant de notre fabrique, et que celle-ci, après tout, ne s'en est pas trop mal trouvée. Mais, si malgré les sources multiples d'enseignement commercial qui existaient parmi nous, la fondation d'une école publique et

supérieure de commerce a été jugée nécessaire, combien à plus forte raison la création d'une école de tissage était-elle indispensable pour les jeunes gens qui se destinent à la fabrique.

De nos jours, la première condition de développement d'une industrie est l'exhaussement de l'instruction de ceux qui l'exercent. Là est le secret de toute prospérité. L'habitude, les traditions, les usages sont des forces qui doivent être constamment vivifiées, renouvelées par la science. Pour les nations, comme pour les individus, la palme est aux plus instruits. (1)

On nous permettra, afin de mieux faire connaître l'organisation de cette section, d'entrer ici dans quelques détails.

Pour la loger convenablement, il a été nécessaire d'élever dans une cour de l'École de commerce un bâtiment qui ne mesure pas moins de vingt-deux mètres de façade, composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

La façade, à laquelle on a donné le caractère bien marqué d'édifice industriel, présente, à chaque étage, six vastes ouvertures, séparées entre elles par des piliers en pierre de Villebois et subdivisées par des colonnes en fer. Outre la nécessité de laisser pénétrer la lumière par d'énormes baies, l'emploi de ces piliers, assez semblables aux piliers des rez-de-chaussée de nos maisons, offrait l'avantage de ne donner aucune humidité malsaine. Le mur du fond, de son côté, étant un ancien mur mitoyen, on a pu avoir un bâtiment immédiatement sec. On a poussé les précautions pour éviter toute humidité jusqu'à ne plus faire de plafonds en plâtre, qu'on a remplacés, pour cette année, par des toiles tendues sur les solives, et jusqu'à ne pas enduire les murs, qui ont été laissés bruts et qu'on a seulement blanchis.

On voit que les prescriptions d'une prudente hygiène ont été scrupuleusement observées.

Le bâtiment, dont la façade est exposée au nord, comme il convient, renferme quatorze métiers. À l'étage supérieur, métiers d'unis (satin, pékin, faille, velours) et salle de théorie avec un métier spécial pour démonstration. Au premier, métiers de façonnés (brillantine, broderie, damas, gaze, velours façonnés, rubans sur métier de Saint-Étienne) et le lisage de dessins. Au rez-de-chaussée, des métiers mécaniques (Diérichs et Salliers, métier de velours un double pièce, le tout mu par un moteur à gaz de la force d'un cheval, que l'on met en mouvement ou qu'on arrête presque instantanément.

Pour le placement de tous ces métiers, on a dû tenir les étages fort élevés. Ils n'ont pas moins de 4 mètres 40 sous plafond. Le jour est parfait.

Ajoutons, ce qui n'est point à dédaigner, que l'administration a eu la satisfaction de rester dans les limites des crédits alloués pour la construction et que les plaisanteries qu'on a accoutumé de faire sur les devis d'architecte ne trouvent pas ici leur application. Ce résultat doit être surtout attribué à la précision du programme donné, précé-

(1) Il est regrettable de voir plaider la cause de l'instruction de cette façon — pour l'auteur de l'article l'instruction paraît suffire à tout — c'est une grave erreur, malheureusement partagée par beaucoup de personnes étrangères aux choses commerciales et industrielles. Pour penser ainsi, il faut n'avoir pas conscience des nombreuses qualités nécessaires pour réussir. Ne voyons-nous pas souvent un paysan réussir là où un savant éprouve un échec? L'Angleterre, ce concurrent si redoutable, ne possède encore aucune école technique : elle commence seulement à y songer.

S'il faut recommander l'instruction générale et professionnelle, c'est parce qu'elle abrège, des trois quarts, la durée de l'apprentissage, et que, sans être indispensable, elle constitue une aide importante pour le travail et pour le progrès. (Note du *Journal de Roubaix*.)

— Cette lettre, je le suppose, observa M. Saubert, est de votre ami du Havre. Eh bien, que répond-il ?

Le docteur rompit le cachet du billet, en retira la lettre dont il venait de parler, et l'ayant ouverte :

— Tenez, dit-il, voici le passage qui vous intéresse : « Nous serons charmés, ma femme et moi, de voir vos amis. Je vous fais grâce du reste, un tas de riens au milieu desquels mon très prudent ami a comme noyé à dessein le paragraphe essentiel. Il est bien entendu qu'avec lui et sa femme les noms de guerre dont nous sommes convenus doivent être mis de côté. Vous voudrez bien ne pas oublier de le dire à ces dames.

— Dieu soit loué ! reprit M. Saubert. Je puis tout de suite simplifier leur itinéraire, en supprimant l'étape à laquelle je me serais vu forcé de songer, sans le moindre retard, si vous n'eussiez pas encore reçu la réponse de votre ami. Ainsi, dans quelques heures, je serai un peu plus tranquille : je saurai qu'elles sont parties directement pour le Havre.

— Dans quelques heures ?

— Oui, avant qu'il soit jour... — Je viens de voir ces dames, et je puis vous assurer qu'elles étaient loin de songer à un départ aussi précipité.

— Je le sais parfaitement ; mais tous les préparatifs doivent être terminés chez madame de Kergoson, ainsi que chez sa sœur, qui est décidée à les accompagner. Je ne leur ai pas laissé ignorer que d'un moment à l'autre elles pouvaient être subitement forcées de se mettre en route.

— Mais si cette brusque détermination venait à inspirer quelques soupçons à leurs propriétaires ?...

sion qui a permis de ne rien changer à l'exécution des dispositions arrêtées d'avance.

Dès à présent, la division du tissage compte 21 élèves, divisés en deux sections et travaillant alternativement à la pratique et à la théorie. Ces élèves ont, en outre, des cours de comptabilité, de langues étrangères et dessin mécanique. Ceux des élèves qui se destinent au volontariat ont des cours particuliers de français et d'histoire.

Les commis de ronde des différentes maisons qui fournissent des pièces à tisser, viennent de temps à autre inspecter le travail des élèves. Un chef d'atelier et deux ouvriers en surveillent le travail quotidien. Deux professeurs enseignent la théorie.

Dans la visite de vendredi, la chambre de commerce a pu voir fonctionner à la fois tous ces métiers, elle a admiré, c'est le mot, la bonne ordonnance de toutes les dispositions prises dans l'intérêt de l'instruction des élèves et de leur santé.

En même temps qu'elle créait une section de tissage, l'administration de l'École de commerce ouvrait un internat dans une maison contiguë à l'École.

Cet internat était instamment demandé par les parents étrangers qui redoutent pour leurs enfants les dangers d'une complète liberté dans une grande ville.

La maison occupée par l'internat comprend 24 chambres, dont 19 sont occupées. Chaque élève a sa chambre. L'internat est pourvu d'une salle de jeu et même d'un billard. Chaque soir, avant le dîner, les élèves font en ville une promenade sous la surveillance d'une maître répétiteur.

Leurs chambres sont fort agréables, et on a pris le soin du confortable jusqu'à les faire parqueter toutes. Ces détails sont minutieux ; mais ils ne sont pas sans intérêt pour les familles, et c'est pourquoi nous n'avons pas voulu les négliger.

La chambre de commerce ne s'est pas retirée sans féliciter vivement, par l'organe de M. G. Hinc, son président, l'éminent directeur de l'établissement, M. Perrot, des féconds et utiles développements donnés à l'idée première et de l'habile organisation des divers services. Il n'a point oublié, dans ses remerciements, les membres du conseil d'administration, et surtout le président du conseil, qui a fait cette œuvre si éminente à force de sollicitude et de dévouement. Mais sur ce point délicat, nous préférons ne pas insister, sachant que quelquefois l'éloge agréé d'autant moins qu'il est plus mérité, et que pour certaines natures courageuses, le dévouement poussé aux extrêmes limites semble ne jamais dépasser celle du devoir strict.

Pour nous, l'ouverture de cette section du tissage, ou, pour l'appeler de son vrai nom, de cette véritable école de fabrique ne saurait être une date indifférente. Tandis que de toutes parts, en France comme à l'étranger, on a essayé depuis dix ans de créer des écoles de ce genre, Lyon hésitait ; il attendait que les expériences qui se faisaient autour de lui lui eussent montré la voie la meilleure. Il s'est enfin décidé à agir, grâce à l'initiative des administrateurs de l'École de commerce, et l'on peut entrevoir que, en ce qui concerne, notre industrie locale, sa tentative sera une solution. Dans un milieu comme le nôtre, où le courant industriel se dispute au courant commercial, où la production repose sur l'exportation, il faut que les chefs de maisons soient industriels en même temps que commerçants ; il faut un enseignement à double face et à double fin. C'est ce que réalisera, nous l'espérons, l'alliance rationnelle dans un même établissement, des études techniques et des études commerciales.

— N'avez pas d'inquiétude. Je les connais. A trois heures précises, deux cochers dont je suis sûr, arriveront rue Contrescarpe, et les Tournéuf y seront déjà pour donner un coup de main.

— Vous croyez donc qu'il y a tout à fait péril en la demeure ?

— J'ai malheureusement de trop bonnes raisons pour en être convaincu. Même aujourd'hui — et sérieusement, au point de vue de la sécurité publique, je suis loin de m'en plaindre — un homme ne s'écramote pas comme une muscade. Dès la première minute, cette séquestration de Branville, qui, vous le savez bien, était indispensable, m'a très vivement préoccupé. J'avais chargé le jeune Tournéuf, un furet s'il en fut, de faire le guet aux abords de l'hôtel où est descendu notre respectable Robert. Ce matin, il a trouvé le moyen d'entrer en conversation avec le concierge de cet hôtel, et d'une parole à l'autre, l'a amené à parler de ce voyage si brusquement entrepris, sans que la moindre instruction eût pu le faire pressentir, sans qu'il y eût eu rien de préparé, pas même la plus petite valise. Les domestiques commencent à s'en inquiéter et paraissent décidés à ne pas laisser passer la journée sans aller à la Direction de la police. Or, comme il n'est pas du tout sûr que Branville ait pu exécuter toutes ces péripéties sentimentales rue Contrescarpe sans donner le moindre éveil à des gailards toujours à l'affût de ce qui se dit ou se fait autour d'eux, il se pourrait fort bien qu'il y ait une descente chez M^{me} de Kergoson, et dans ce cas, le trouble infallible de ces pauvres femmes les perdrait.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix

Suite de la session de novembre. Procès-verbal sommaire de la séance du 23 décembre 1876.

Présidence de M. A. Famechon, maire. Sont présents : MM. Daudet, Delaporte-Bryart, Léon Allart, adjoints, Quint, Junker, Scrépel-Roussel, Morel, Godefroy, Rogier, P. Flipo, Delplanque, P. Scrépel, Harinkouk, P. Parent, Tiers, Leclercq-Mully, F. Ernoul, Delétoile, L. Barbotin, Martel, Richard, Alfred Motte.

Le Maire de la ville de Roubaix, fait connaître à ses concitoyens, que les déclarations ou rectifications pour :

1° les chevaux et voitures, 2° les sociétés, 3° les billards, doivent être faites avant la fin de janvier prochain.

Roubaix, le 23 décembre 1876. Le Maire, A. FAMECHON.

Le Maire de la ville de Roubaix fait connaître à ses concitoyens, que la révision des listes électorales politiques et municipales, va être faite du 1^{er} au 14 janvier 1877. Il leur rappelle qu'aux termes de la loi, ils doivent se rendre au Secrétariat de la Mairie, pour s'assurer qu'ils sont régulièrement inscrits et, dans le cas contraire, fournir tous les renseignements nécessaires pour obtenir leur inscription.

Que du 15 dudit mois de janvier au 4 février suivant, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, les tableaux d'additions et retranchements, seront déposés à la Mairie où l'on pourra en prendre connaissance et présenter des observations ou réclamations s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville à Roubaix, le 23 décembre 1876. Le Maire, A. FAMECHON.

Nous, Maire de la ville de Roubaix, Vu les délibérations des 26 mai et 30 juin 1876, approuvées par M. le Préfet du Nord, les 12 juin et 2 août 1876 et celle du 9 décembre 1876, portant création de trois nouveaux bureaux d'octroi ; Considérant qu'il importe d'assurer la rentrée des droits d'octroi et d'empêcher la fraude ;

ARRÊTONS : Article 1^{er}. — À partir du 1^{er} janvier 1877, la perception de l'octroi se fera dans les trois nouveaux bureaux créés, de la manière suivante :

1° Le bureau de Watrelos continuera la perception des objets soumis aux droits arrivant par le chemin de grande communication, n° 9 ;

2° Le bureau établi au pont du Sartel, percevra les droits sur les objets arrivant par le canal ou venant de Watrelos par le pont du Sartel, et de Leers par la digue du canal ;

3° Le bureau établi au pont Salmebier fera la perception des objets venant de Watrelos par le chemin de Cartignies.

Article 2^o. — M. le préposé en chef, directeur de l'octroi, est chargé d'assurer l'exécution en ce qui le concerne, du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 13 décembre 1876. Le Maire, (Signé) A. FAMECHON.

Sur le compte-rendu, par le président du conseil, ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de novembre 1876, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République, le 20 décembre, des médailles d'honneur ont été décernées à un grand nombre de personnes dont les noms figurent à l'Officiel. Voici ceux du département du Nord :

M. A. 3^e classe. — Drémeaux (Amand), domestique à Valenciennes ; 1866-1872 : bella conduite dans deux incendies. — A sauvé notamment deux enfants sur le point de périr dans les flammes.

M. A. 1^{re} classe. — Veriet (Pierre), fileur à Roubaix ; 9 avril 1876 : a couru de sérieux dangers en sauvant un enfant tombé accidentellement dans le canal de Roubaix. — Déjà titulaire de la médaille en argent de 2^e classe.

M. A. 2^e classe. — Robbe (Victor), sous-officier aux sapeurs-pompiers de Soire-le-Château ; 1853-1876 : 23 ans de services. A fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies.

S'associe à la motion de M. P. Soré-

ment au fond de notre âme. Et sa fille, je — Et, du Havre, où comptez-vous les envoyer ?

— A Jersey. Là, du moins, ce nouvel exil ne sera pas aussi amer. Quelquefois par les temps clairs, elles pourront voir bleuier à l'horizon, les côtes de leur chère Bretagne. Elles ne feront que toucher barre au Havre. Un armateur qui m'est dévoué s'est chargé de tous les détails de leur passage.

— Pas de sitôt, répondit M. Saubert, à moins que Dieu n'ait promptement pitié de nous. Je n'ai pas de famille, mes modestes capitaux sont placés à Londres, je me fais vieux et ne vois pas ce qui m'obligerait à reprendre ma place aux premières loges pour assister au beau spectacle qui nous est donné. Au milieu de tous ces nobles cœurs, j'aurai du moins par reflet, avant de mourir, quelques jours de vrai bonheur !

— Allons ! allons ! fit le docteur, je vous vois déjà faisant tout à fait partie de cette famille d'élite. Vous y serez — l'ami Saubert — un titre qui en vaut certes un autre et que vous avez si bien gagné !... Eh ! qui m'empêchera, reprit-il, de m'occuper de temps en temps un voyage de santé, — oui certainement de santé pour ma raison et mon cœur — un bon petit voyage en un mot me permettant d'oublier là-bas, auprès de vous tous, mes dégoûts et mes tristesses ?

— Excellente idée ! lui dit M. Saubert, en entr'ouvrant déjà la porte pour sortir. Je cours en faire part à ces dames, et vous pouvez vous attendre à être sommé de tenir parole...

— Un moment ! s'écria le docteur. De plus, vous leur direz qu'à l'exemple de

pel, qui invite l'administration à demander à M. le receveur en chef de la Poste, certaines modifications urgentes au service de la poste à Roubaix.

Le Secrétaire, CH. JUNKER.

Le Maire de la ville de Roubaix, fait connaître à ses concitoyens, que les déclarations ou rectifications pour :

1° les chevaux et voitures, 2° les sociétés, 3° les billards, doivent être faites avant la fin de janvier prochain.

Roubaix, le 23 décembre 1876. Le Maire, A. FAMECHON.

Le Maire de la ville de Roubaix fait connaître à ses concitoyens, que la révision des listes électorales politiques et municipales, va être faite du 1^{er} au 14 janvier 1877. Il leur rappelle qu'aux termes de la loi, ils doivent se rendre au Secrétariat de la Mairie, pour s'assurer qu'ils sont régulièrement inscrits et, dans le cas contraire, fournir tous les renseignements nécessaires pour obtenir leur inscription.

Que du 15 dudit mois de janvier au 4 février suivant, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, les tableaux d'additions et retranchements, seront déposés à la Mairie où l'on pourra en prendre connaissance et présenter des observations ou réclamations s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville à Roubaix, le 23 décembre 1876. Le Maire, A. FAMECHON.

Nous, Maire de la ville de Roubaix, Vu les délibérations des 26 mai et 30 juin 1876, approuvées par M. le Préfet du Nord, les 12 juin et 2 août 1876 et celle du 9 décembre 1876, portant création de trois nouveaux bureaux d'octroi ; Considérant qu'il importe d'assurer la rentrée des droits d'octroi et d'empêcher la fraude ;

ARRÊTONS : Article 1^{er}. — À partir du 1^{er} janvier 1877, la perception de l'octroi se fera dans les trois nouveaux bureaux créés, de la manière suivante :

1° Le bureau de Watrelos continuera la perception des objets soumis aux droits arrivant par le chemin de grande communication, n° 9 ;

2° Le bureau établi au pont du Sartel, percevra les droits sur les objets arrivant par le canal ou venant de Watrelos par le pont du Sartel, et de Leers par la digue du canal ;

3° Le bureau établi au pont Salmebier fera la perception des objets venant de Watrelos par le chemin de Cartignies.

Article 2^o. — M. le préposé en chef, directeur de l'octroi, est chargé d'assurer l'exécution en ce qui le concerne, du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 13 décembre 1876. Le Maire, (Signé) A. FAMECHON.

Sur le compte-rendu, par le président du conseil, ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de novembre 1876, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République, le 20 décembre, des médailles d'honneur ont été décernées à un grand nombre de personnes dont les noms figurent à l'Officiel. Voici ceux du département du Nord :

M. A. 3^e classe. — Drémeaux (Amand), domestique à Valenciennes ; 1866-1872 : bella conduite dans deux incendies. — A sauvé notamment deux enfants sur le point de périr dans les flammes.

M. A. 1^{re} classe. — Veriet (Pierre), fileur à Roubaix ; 9 avril 1876 : a couru de sérieux dangers en sauvant un enfant tombé accidentellement dans le canal de Roubaix. — Déjà titulaire de la médaille en argent de 2^e classe.

M. A. 2^e classe. — Robbe (Victor), sous-officier aux sapeurs-pompiers de Soire-le-Château ; 1853-1876 : 23 ans de services. A fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies.

S'associe à la motion de M. P. Soré-

ment au fond de notre âme. Et sa fille, je — Et, du Havre, où comptez-vous les envoyer ?

— A Jersey. Là, du moins, ce nouvel exil ne sera pas aussi amer. Quelquefois par les temps clairs, elles pourront voir bleuier à l'horizon, les côtes de leur chère Bretagne. Elles ne feront que toucher barre au Havre. Un armateur qui m'est dévoué s'est chargé de tous les détails de leur passage.

— Pas de sitôt, répondit M. Saubert, à moins que Dieu n'ait promptement pitié de nous. Je n'ai pas de famille, mes modestes capitaux sont placés à Londres, je me fais vieux et ne vois pas ce qui m'obligerait à reprendre ma place aux premières loges pour assister au beau spectacle qui nous est donné. Au milieu de tous ces nobles cœurs, j'aurai du moins par reflet, avant de mourir, quelques jours de vrai bonheur !

— Allons ! allons ! fit le docteur, je vous vois déjà faisant tout à fait partie de cette famille d'élite. Vous y serez — l'ami Saubert — un titre qui en vaut certes un autre et que vous avez si bien gagné !... Eh ! qui m'empêchera, reprit-il, de m'occuper de temps en temps un voyage de santé, — oui certainement de santé pour ma raison et mon cœur — un bon petit voyage en un mot me permettant d'oublier là-bas, auprès de vous tous, mes dégoûts et mes tristesses ?

— Excellente idée ! lui dit M. Saubert, en entr'ouvrant déjà la porte pour sortir. Je cours en faire part à ces dames, et vous pouvez vous attendre à être sommé de tenir parole...

— Un moment ! s'écria le docteur. De plus, vous leur direz qu'à l'exemple de

M. A. 3^e classe. — Spar (Joseph), journalier, demeurant à Valenciennes ; 11 novembre 1876 : a sauvé deux enfants emportés au-dessus d'une voiture.

M. A. 2^e classe. — Dumont (Charles) est au bataillon des canonniers-éclaireurs de la ville de Lille ; 4 janvier 1877 : Gambrai, 11 décembre 1876 ; a brisé plusieurs fois des chevaux importés et a grièvement blessé dans une de ces circonstances.

Nous annonçons avoir hier que puits creusés dans la propriété de M. Maire de Roubaix, avait déjà atteint 180 mètres de profondeur. Nous avons été induit en erreur. C'est à 80 mètres seulement que les travaux de fouilles sont arrivés.

Le quai de Dunkerque a été l'après-midi d'hier, le théâtre de plus étrange scène.

Un individu nommé B..., en complète ébriété genévrienne gesticule ferme à la porte d'un estaminet qui, portant pour enseigne : *Atte des Belges*. Il demandait à boire et à cris, mais le cabaretier très-sage des règlements de police n'avait net, une nouvelle ingurgitation eut amené notre homme au degré de l'ivresse. Voyant que le ré-

était formel et qu'il n'y avait pas à revenir. B... se mit à cotoyer le canal en zigzagant sans se gêner le mot du monde. On comprend que managé au bord de l'eau, à quel danger ; effectivement après deux très-circonvolutions extravagantes, B... alla plonger dans le canal comme une bombe.

C'était boire le dernier coup de mais la chose s'effectuait d'une manière peu trop violente ; heureusement pour lui, un de ses amis, attiré d'un cabaret voisin, entendit ses lamentations, et reconnaissant la voix d'un ami, courut lui porter secours.

En un clin d'œil, B... fut retiré de l'eau, content d'en être quitte pour une baignade en hiver, ce qui ne laisse d'être original.

Une femme de 65 ans, en descendant samedi dernier du train de six heures à Mouscron, a manqué le marche-pied et est tombée sur le quai de la gare. La chute fut très-malheureuse et lui a causé une fracture à la jambe. Relevée immédiatement, par son gendre et sa fille qui l'accompagnaient, elle fut conduite à l'hôpital de Mouscron. Ces braves gens allaient à Gand pour y passer les fêtes de Noël en famille.

A la suite de démarches faites par le ministre des travaux publics et M. P. Legrand, député, la Compagnie du chemin de fer du Nord a décidé la délivrance de billets d'aller et retour, sur nouvelle ligne de Lille à Comines, à partir du 1^{er} janvier 1877.

Depuis longtemps déjà, le renchérissement de la viande suit une progression constante, et l'une des principales causes de la cherté paraît être l'accroissement de la consommation.

L'administration désirent connaître exactement la situation du pays sur ce point de vue, le ministre de l'agriculture et du commerce vient de demander des renseignements statistiques sur la consommation des communes en viande de boucherie et en viande de porc.

Les maires ont reçu des modèles de tableaux indiquant séparément, pour les animaux de chaque espèce, bœuf, vache, veau, mouton, porc, 1^{er} quel on éleve, 1875, et quel était il y a quinze ans, 1860, le nombre de kilogrammes consommés dans chaque commune ; 2^o le prix par kilogramme de viande à chacune de ces deux époques.

la voyais pour la première fois... M. Dieu ! quelle noble et touchante physionomie !... et si mystérieusement traitante ! J'ai d'abord été surpris d'apercevoir un bracelet à son bras, un bijou en or avec ce grand deuil. Mais presque aussitôt j'ai reconnu ce pauvre bijou de monté dont vous m'avez raconté l'histoire, et j'ai compris alors qu'elle paraissait émue et si fière en affectant de le laisser voir à celui qui depuis quelques heures était son fiancé. Vous comprendrez bien que l'affiquet non plus n'avait pas été oublié. N'avait-il pas, en quelque sorte, servi de guide à tout ce bonheur ? Il était dans la main d'Henri de Varelles, et je ne suppose pas qu'il ait jamais brillé d'un aussi vif éclat. En vérité, il semblait qu'il eût conscience de tout ce qu'il venait de faire. Là aussi, naturellement, se trouvaient l'incomparable Nicolas et la bonne Gertrude. En voilà deux, par exemple, qui étaient heureux ! Bravo gens ! Ils se tenaient par la main, comme pour s'entraider à supporter une grande joie. Leur petit bonhomme complétait le tableau ; il n'avait des yeux que pour mademoiselle Jeanne, et parlant tout à coup du repos : « C'est donc pour moi grande sœur, s'est-il écrié, puisqu'elle va être avec grand frère ? » — « Mère ! la fait-tu en le couvrant de baisers dont je gagerais bien que plus d'un était à l'adresse de grande sœur et de grand frère. Mais surtout, mon cher, je ne saurais vous donner une idée de ce qui s'est passé en nous quand nous avons vu ces chers enfants se donner la main. Tout le monde pleurait, et, je ne m'en cache pas, j'ai fait comme tout le monde.

(A suivre.)

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 27 DÉCEMBRE 1876

— 34 —

L'AFFIQUET DE LA MARQUISE

Par M. BARTHELEMY.

(Suite).

XXXI

— Le bon docteur venait de rentrer chez lui.

Les pieds dans ses pantoufles et bien enveloppé dans sa robe de chambre, il était en train d'écrire le dernier mot d'une adresse et songeait avec une intime satisfaction qu'il allait enfin pouvoir se coucher.

— Diantre ! dit-il en fronçant le sourcil, voilà qu'on sonne !... à minuit !... Après une journée aussi chargée, il me semble que j'avais bien le droit de compter sur un peu de repos.

Mais ce léger mouvement de mauvaise humeur avait à peine duré le temps qu'il avait fallu pour l'exprimer.

— Au fait, reprit-il, ne me dois-je pas avoir tout à mes pauvres malades ?

Et, déjà pleinement résigné, il se disposait à se débarrasser de sa robe de chambre pour reprendre son habit, quand son domestique ouvrit la porte et annonça M. Saubert.

— Parfait ! cher ami, s'écria-t-il, justement je viens de jiffonner pour vous un petit billet et d'y joindre la lettre que j'ai trouvée tout à l'heure sur mon secrétaire, quand je suis entré. Demain matin, dès qu'il aura été jour, mon domestique devait aller vous la remettre.